

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**3 NOVEMBRE 2014
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 novembre 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

20. Autorisation de signature
Acte de vente - Greenfield Éhanol

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Détails du projet d'installation d'une pharmacie Uniprix sur le chemin du Petit-Bois

Fin de la première période de questions.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2014-393 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2014 de la Ville de Varennes

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2014 de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2014-394 Publication du rapport du maire sur la situation financière 2014 de la Ville de Varennes

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que le texte du rapport du maire sur la situation financière 2014 de la ville soit publié dans le journal *La Relève* diffusé dans la ville et ce, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Adoptée.

**2014-395 Dépôt du rapport de la trésorière
Situation financière au 31 octobre 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la ville en date du 31 octobre 2014.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2014-396 Approbation procès-verbal
Séance générale 6 octobre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 octobre 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2014-397 Approbation des comptes - octobre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'octobre 2014 :

Fonds d'administration : 2 184 178.55 \$
*(Chèques numéros 16795 à 17114, paiements par débit direct et paiements électroniques)
Le chèque 16667 a été annulé.*

Fonds des dépenses en immobilisation : 2 270 912.88 \$
(Chèques numéros 1712 à 1748 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2586

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2014-39 Règlement 707-69 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux murs écrans

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-69 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux murs écrans.

2014-398 Adoption - Règlement 534-45 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des espaces de stationnement durant la période hivernale et d'ajouter des débarcadères près de l'école Labarre sur la route 132 et la rue Jodoin

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-45 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des espaces de stationnement durant la période hivernale et d'ajouter des débarcadères près de l'école Labarre sur la route 132 et la rue Jodoin.

Adoptée.

2014-399 Adoption - Règlement 534-46 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter une interdiction de virage à gauche sur le boul. Lionel-Boulet direction Nord vers le chemin de la Rivière-aux-Pins

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-46 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter une interdiction de virage à gauche sur le boul. Lionel-Boulet direction Nord vers le chemin de la Rivière-aux-Pins.

Adoptée.

2014-400 Adoption - Règlement 630-6 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité afin d'amender certaines désignations de postes et modifier la liste des fonctionnaires désignés

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 630-6 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité afin d'amender certaines désignations de postes et modifier la liste des fonctionnaires désignés.

Adoptée.

2014-401 Adoption - Règlement 709-3 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de préciser les dispositions relatives aux fondations des bâtiments principaux

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 709-3 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de préciser les dispositions relatives aux fondations des bâtiments principaux.

Adoptée.

2014-402 Adoption - Règlement 813 décrétant la réfection complète de la rue de la Fabrique et du stationnement de l'hôtel de ville et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 670 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 813 décrétant la réfection complète de la rue de la Fabrique et du stationnement de l'hôtel de ville et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 670 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2014-403 Adoption premier projet - PPCMOI no 2014-61
Projet particulier de construction
Future construction d'Uniprix**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction du Uniprix;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-10-56 du 22 octobre 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2014-61 concernant la construction d'un immeuble commercial (Uniprix) sis au 201, chemin du Petit-Bois.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de Daniel Carrière, architecte, plans numéro DCA415 datés du 1^{er} septembre 2014, au plan de Marc Descoteaux, arpenteur-géomètre, dossier 401002-0260-0010-5 minute 750 en date du 24 septembre 2014 et au plan de Louis Dubuc, architecte paysagiste, projet chemin du Petit-Bois, en date du 7 octobre 2014, et ce, à la condition suivante :

- La bonification des aménagements extérieurs présentant l'aménagement complet de l'emplacement, incluant la zone de mouvement de sol, et par l'ajout du nombre minimal d'arbres prescrit par la réglementation à l'intérieur des limites de la propriété visée. À cet effet, une nouvelle version du plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel, devra être déposé pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adoptée.

**2014-404 Adoption finale - PPCMOI no 2014-51
Projet particulier de construction
Future construction de G.C.M. Consultants inc.**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction de G.C.M. Consultants inc.;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-07-38 du 9 juillet 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser ladite demande;

Considérant cependant que le CCU, dans son analyse, approuve l'ensemble du projet présenté à l'exception de la proportion de revêtement de tôle à baguette trop grande sur le mur avant, contrevenant selon eux au critère no.3 de l'article 22 du règlement 807;

Considérant que ce critère concerne la qualité de l'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

Considérant que le type de revêtement choisi pour les murs ne peut avoir aucune influence sur l'implantation, la volumétrie, la densité ou l'aménagement des lieux (terrain), et qu'en conséquence ce critère ne peut trouver application pour cette raison ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2014-51 visant les articles 245, 247 et 269 du règlement de zonage numéro 707, concernant la construction d'un immeuble commercial (G.C.M. Consultant inc.) sis au 1645, boulevard Lionel-Boulet.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de la firme d'architectes JBC Architectes, plans numéro 2014-101 datés du 30 avril 2014.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

2014-405 Dérogation mineure no 2014-62
Ajout d'une enseigne détachée pour le service à l'auto
321, boul. de la Marine

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour l'ajout d'une enseigne détachée pour le service à l'auto au 321, boulevard de la Marine;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-09-52 du 24 septembre 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 7 octobre 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-62 afin de permettre l'ajout d'une enseigne détachée pour le service à l'auto au 321, boulevard de la Marine, le tout conformément au plan d'Enseignes Pattison, dossier MCD1H6D1074 en date du 26 novembre 2013.

Le terrain porte le numéro de lot 284-63 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone C-502.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

2014-406 Usages conditionnels - Logement complémentaire
5040, route Marie-Victorin

Considérant la demande présentée par le requérant pour la régularisation d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée au 5040, route Marie-Victorin;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 7 octobre 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, résolution CCU 2014-09-51 du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction pour la régularisation d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée au 5040, route Marie-Victorin sur le lot 1-P dans la zone A-313, le tout conformément aux plans de Dessins Drummond, dossier 01-R-52187 en date du 10 septembre 2014, sous réserves du respect des conditions suivantes :

- avoir des installations sanitaires conformes;
- ajouter un détail architectural au haut de la porte double qui donne sur le garage (mur avant).

Adoptée.

**2014-407 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-71
Ajout d'ouvertures dans le mur latéral du bâtiment principal
1348, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-10-57 du 22 octobre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, la modification du P.I.I.A. n° 2014-71 afin d'autoriser l'ajout d'ouvertures dans le mur latéral du bâtiment principal, le tout conformément au plan présenté par Daniel Cournoyer, architecte, projet D-13-660, déposé le 24 septembre 2014.

Le bâtiment est sis au 1348, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 282-18 dans la zone I-207.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2014-408 Mandat services professionnels
Réfection de la rue de la fabrique et réaménagement du stationnement de
l'hôtel de ville
*Beudoïn Hurens***

Considérant l'appel d'offres public pour services professionnels pour la Réfection de la rue de la fabrique et réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 29 octobre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Beudoïn Hurens*, de Montréal, pour les services professionnels pour la réfection de la rue de la fabrique et réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville pour un montant total de 47 254.73 \$, taxes incluses, incluant 7 000 \$ avant taxes d'imprévus.

Les étapes 1 et 2 de ce mandat seront imputées au fonds d'administration conditionnellement à un transfert budgétaire de 14 650 \$. Les étapes 3 à 5 ainsi que les imprévus sont conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement 813.

Certificat de la trésorière numéro 2590

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2014-409 Autorisation de signature
Offre d'achat - parties lot 93 - Gestion Varennes inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre d'achat à intervenir entre Gestion Varennes inc. et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-410 Autorisation de signature
Offre d'achat - parties lots 92 et 95 et lot 94 - Gestion Varennes inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre d'achat à intervenir entre Gestion Varennes inc. et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-411 Autorisation de signature
G2 Production event inc.**

Considérant les dispositions du 4^e alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat à *G2 Production event inc.*, de Mont-Tremblant, pour la production d'un spectacle de Noël à la Basilique Sainte-Anne de Varennes le 5 décembre 2014 pour un montant total de 24 328.71 \$ taxes incluses.

D'autoriser, Madame Ève Fontaine, directrice du Service arts, culture et bibliothèque, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de service à intervenir entre G2 Production event inc. et la Ville de Varennes.

Cette dépense est imputable au fonds de d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2588

Adoptée.

**2014-412 Émission d'obligations 3 115 000 \$ - 19 novembre 2014
Courte échéance**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 115 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 579, 581, 680, 702, 705, 635, 637, 638, 701, 704, 778, 794 et 802, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 680, 702, 705, 637, 638, 701, 704, 778 et 794, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2014-413 Émission d'obligations 3 115 000 \$ - 19 novembre 2014
Prolongation**

Attendu que la Ville de Varennes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Attendu que la Ville de Varennes avait le 25 août 2014 un montant de 1 091 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 704 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 579, 581, 680, 702 et 705;

Attendu que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Attendu qu'un montant de 800 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 091 100 \$;

Attendu que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 19 novembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes emprunte 1 091 100 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 mois et 25 jours au terme original des règlements d'emprunt numéros 579, 581, 680, 702 et 705.

Adoptée.

Émission d'obligations 3 115 000 \$ - 19 novembre 2014 Concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 115 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
579	83 100 \$
581	99 800 \$
680	290 000 \$
702	327 500 \$
705	290 700 \$
635	282 600 \$
637	356 800 \$
638	327 200 \$
701	209 600 \$
702	40 700 \$
705	185 800 \$
704	219 300 \$
778	123 000 \$
794	219 000 \$
802	59 900 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 115 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 novembre 2014;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA

LES GALERIES DE VARENNES
2020, BOUL. RENE-GAULTIER
VARENNES (QUÉBEC) J3X 1N9

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

2014-415 Émission d'obligation 3 115 000 \$ - 19 novembre 2014
Adjudication : Financière Banque Nationale inc.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 579, 581, 680, 702, 705, 635, 637, 638, 701, 704, 778, 794 et 802, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 novembre 2014, au montant de 3 115 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98.62500	259 000 \$	1.40000 %	19-11-2015	2.65372 %
		265 000 \$	1.70000 %	19-11-2016	
		273 000 \$	1.90000 %	19-11-2017	
		281 000 \$	2.20000 %	19-11-2018	
		2 037 000 \$	2.40000 %	19-11-2019	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99.16800	259 000 \$	1.40000 %	19-11-2015	2.66760 %
		265 000 \$	1.60000 %	19-11-2016	
		273 000 \$	1.85000 %	19-11-2017	
		281 000 \$	2.25000 %	19-11-2018	
		2 037 000 \$	2.60000 %	19-11-2019	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98.68300	259 000 \$	1.45000 %	19-11-2015	2.67495 %
		265 000 \$	1.60000 %	19-11-2016	
		273 000 \$	1.90000 %	19-11-2017	
		281 000 \$	2.20000 %	19-11-2018	
		2 037 000 \$	2.45000 %	19-11-2019	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98.32000	259 000 \$	1.45000 %	19-11-2015	2.72659 %
		265 000 \$	1.60000 %	19-11-2016	
		273 000 \$	1.85000 %	19-11-2017	
		281 000 \$	2.20000 %	19-11-2018	
		2 037 000 \$	2.40000 %	19-11-2019	

Attendu que l'offre provenant de *Financière Banque Nationale inc.* s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'émission d'obligations au montant de 3 115 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à *Financière Banque Nationale inc.*;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

2014-416 Modifications contractuelles - Coûts supplémentaires de la manipulation et du transport des livres de la nouvelle bibliothèque - Déménagement Montréal Express

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle totale de 3 770.16 \$, taxes incluses, au contrat attribué à *Déménagement Montréal Express* pour les coûts supplémentaires de la manipulation et du transport des livres de la nouvelle bibliothèque.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration

Certificat de la trésorière numéro 2585

Adoptée.

**2014-417 Acquisition au Service des travaux publics
Godet et épandeur à sel
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 22 octobre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte l'acquisition en 2014 d'un épandeur à sel pour une enveloppe budgétaire maximale de 12 000 \$ ainsi que d'un godet pour permettre le déneigement des stationnements pour une enveloppe budgétaire maximale de 19 000 \$.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2589

Adoptée.

2014-418 Politiques - Formation et perfectionnement - mise à jour

Considérant les modifications nécessaires à apporter à la Politique « Formation et perfectionnement »;

Considérant la recommandation de la direction générale, division ressources humaines en date du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politiques « Formation et perfectionnement » telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

La présente politique remplace toute politique existante en vigueur à ce sujet.

Adoptée.

2014-419 Politiques - Contrer le harcèlement et la violence au travail - mise à jour

Considérant les modifications nécessaires à apporter à la Politiques « Contrer le harcèlement et la violence au travail »;

Considérant la recommandation de la direction générale, division ressources humaines en date du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politique « Contrer le harcèlement et la violence au travail », telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

La présente politique remplace toute politique existante en vigueur à ce sujet.

Adoptée.

2014-420

**Développement résidentiel Eau Boisé de Varennes
Demande de permis et autorisation MDDELCC**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes :

- Confirme que la ville a pris connaissance des études sur les risques d'odeurs suivantes réalisées par le promoteur dans le cadre de ce projet :
 - Rapport intitulé « Échantillonnage des taux d'émissions de la chambre de flux, Modélisation de dispersion atmosphérique – Varennes, Québec », daté du 14 septembre 2012, préparé par Conestoga-Rovers & Associates et initialisé par John Ferguson et Guy Châteauneuf. Ce document a été déposé au MDDELCC le 20 septembre 2012;
 - Rapport complémentaire intitulé « Rapport de modélisation de la concentration de contaminant et études des risques microbiologiques – Eau Boisé de Varennes », daté de mars 2013, préparé par Conestoga-Rovers & Associates et signé par Guy Châteauneuf, Joël Fortin, ing.jr, et Daniela Araujo. Ce document a été déposé au MDDELCC par courriel le 4 avril 2013;
 - Mémo technique intitulé « Évaluation de l'impact odeur des étang aérés de Varennes sur un futur projet immobilier – Mise à jour de l'étude de dispersion atmosphérique », projet : 131-23795-00, daté du 5 décembre 2013, préparé par Claire-Emmanuelle Leconte, ing. et Nathalie Bredin, de Génivar. Ce document a été déposé au MDDELCC le 10 décembre 2013;
 - Lettre et pièces jointes, datée du 24 février 2014, préparée par WSP, rédigée par Claire-Emmanuelle Leconte, ing., concernant des précisions sur la modélisation atmosphérique;
- Confirme que la ville est conscient que la distance minimale d'éloignement de 150 mètres, recommandée par le MDDELCC pour minimiser les risques d'odeurs, n'est pas respectée;
- Reconduit son avis à l'effet qu'il ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée pour le projet « Eau Boisé », situé sur les lots 71-P et 63-P du cadastre de la paroisse de Varennes, conformément à la version 95 du plan du projet Eau Boisé de Varennes, préparé par Développement Zoneverte inc. en date du 23 octobre 2014, dossier 11-018, joint aux présente comme annexe A, à la condition expresse que le terrain identifié U1 soit inclus à la phase 2 du projet;
- Confirme qu'il accepte la cession, en son nom, des zones où les concentrations d'odeurs sont supérieures à 2,4 u.o./m³ à 98 %, et plus particulièrement de l'ensemble des zones identifiées en vert au dit plan joint en annexe A;
- S'engage à prendre en charge et à gérer toutes les plaintes provenant des résidents du projet « Eau Boisé » qui pourraient être incommodés par les odeurs provenant de sa station d'épuration, ainsi qu'à tenir un registre de ces plaintes et des mesures de correction et de suivi;

- Confirme son engagement à établir, conjointement avec le promoteur, une servitude réelle et perpétuelle de tolérance de tout inconvénient pouvant être causé par l'exploitation actuelle et éventuelle de la station d'épuration, afin de protéger l'intérêt des futurs acheteurs et de s'assurer que ces derniers seront informés de la proximité de la station d'épuration et des inconvénients qui peuvent en résulter. Cette servitude doit couvrir tout le territoire situé à moins de 150 mètres des étangs de la station d'épuration. Copie conforme de la dite servitude, déjà établie et publiée sous le numéro 19 850 969 au bureau de la publicité des droits de la Circonscription de Verchère, est jointe aux présentes comme annexe B.

Adoptée.

**2014-421 Adoption solidaire des bélugas
Appui de la Ville de Varennes**

Considérant que dans le cadre d'une campagne d'adoption de bélugas du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), plusieurs villes riveraines du fleuve Saint-Laurent ont été sollicitées afin d'appuyer financièrement le Projet Béluga;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appuie le projet et autorise le versement d'une contribution financière annuelle au montant de 500 \$ par année sur une période de cinq (5) ans, à compter de 2014.

Adoptée.

**2014-422 Transport de matières dangereuses sur le fleuve Saint-Laurent
Appui de la Ville de Varennes**

Considérant que la Ville de Varennes est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Considérant que le maire de Varennes siège à la table des maires des villes riveraines du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que la norme pour la largeur des supers pétroliers a été augmentée de 32 à 44 mètres de large par le gouvernement fédéral et que, de ce fait, des supers pétroliers peuvent désormais accoster au quai de la compagnie Kildair service ltée située à Sorel-Tracy;

Considérant que les plans d'urgence actuels de toutes les instances gouvernementales sont non adaptés à cette nouvelle réalité en cas de déversement de pétrole dans le fleuve Saint-Laurent;

Considérant que le transport maritime est de juridiction fédérale et qu'en cas de déversement accidentel de grandes quantités de pétrole brut, les villes riveraines n'ont pas la capacité technique, ni les ressources financières nécessaires pour intervenir;

Considérant le mémoire déposé le 14 juin 2013 par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent au Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes dans le cadre de l'examen portant sur le régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin au Canada;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes fasse sienne les recommandations contenues au mémoire du 14 juin 2013 soumis au Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, QUE dans le cadre du transport des matières dangereuses sur le fleuve Saint-Laurent, la Ville de Varennes demande au gouvernement fédéral :

- D'exiger des garanties financières adéquates aux transporteurs de matières dangereuses et utilisateurs de la voie maritime du Saint-Laurent afin de responsabiliser financièrement d'éventuels utilisateurs pollueurs de la voie maritime de manière à garantir le financement des travaux de décontamination et de réhabilitation nécessaires;
- D'impliquer et d'inclure le gouvernement du Québec et les municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent de manière à faciliter la diffusion de l'information, s'assurer qu'une communication efficace et fluide soit développée entre les intervenants lors d'événements susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'environnement, s'assurer que les plans de mesures d'urgence du gouvernement du Québec et des municipalités riveraines soient mis à jour afin qu'ils soient adaptés à de telles situations et que le personnel concerné du gouvernement du Québec et des municipalités concernées disposent de la formation adéquate;
- D'évaluer la disponibilité et le type d'équipement spécialisé nécessaire et d'établir des standards minimums afin d'assurer des interventions rapides et la disponibilité du personnel nécessaire et formé pour intervenir;
- D'exiger du gouvernement fédéral qu'il établisse la liste de tous les produits liquides transportés par navire-citerne sur le fleuve Saint-Laurent, en connaître leur composition et leur comportement en cas de déversement et réviser les plans d'urgence et d'intervention afin qu'ils soient adaptés des produits pétroliers, gaziers, chimiques, nocifs et potentiellement dangereux.

Que le gouvernement fédéral oblige les compagnies pétrolières à être disposées à faire face à un déversement d'hydrocarbures proportionnel à la capacité des nouveaux navires utilisés;

Que le gouvernement provincial se dote d'un plan d'urgence pour faire face à un déversement accidentel;

Que le gouvernement fédéral s'engage à augmenter les mesures de sécurité et d'inspection pour les navires qui empruntent le fleuve Saint-Laurent;

Que les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à consulter les municipalités riveraines sur toute modification aux lois et règlements concernant le transport des matières dangereuses sur le fleuve Saint-Laurent;

Que la Ville de Varennes invite les villes riveraines du fleuve Saint-Laurent à soutenir et appuyer sa démarche auprès des gouvernements fédéral et provincial.

Adoptée.

**2014-423 Demande d'autorisation de passage
Le tour du Silence de la rive-sud de Montréal**

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre au groupe « Le tour du Silence de la rive-Sud de Montréal » de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors du parcours le 20 mai 2015;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'emprunt de certaine voie publique de la municipalité, pour effectuer un arrêt au parc de la Commune, lors de l'événement à vélo qui se déroulera le 20 mai 2015.

Adoptée.

**2014-424 Acquisition de plaques commémoratives et lettrage et affichage à la
Maison Saint-Louis
Autorisation de dépenses au *fonds de roulement*
Modification à la résolution 2014-085**

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 2014-085;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende la résolution 2014-085 de manière à ajouter une dépense supplémentaire de 1 966.08 \$ en raison du changement de dimension et de procédé de fabrication des plaques commémoratives.

Certificat de la trésorière numéro 2587

Adoptée.

**2014-425 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Approbation du budget 2015**

Attendu que le 22 octobre 2014, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2015;

Attendu qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

Attendu que ce budget doit être soumis pour approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2015 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 22 octobre 2014.

Adoptée.

**2014-426 Régie intermunicipale de l'eau potable
Varenes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Approbation des prévisions budgétaires 2015**

Attendu que le 28 octobre 2014, le Conseil d'administration de la R.I.E.P. a adopté son budget pour l'exercice financier 2015 (résolution 14-4640);

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2015 de la *Régie intermunicipale de l'eau potable Varenes, Sainte-Julie, Saint-Amable*, montrant des revenus et des dépenses de 4 566 341 \$, dont un montant de 1 842 936 \$ est réservé à la Ville de Varenes.

Adoptée.

**2014-427 Terres agricoles des américains
Reconduction des baux**

Considérant que les baux pour la location des droits que la Ville de Varenes possèdent dans les parties de lots originaires 167, 168, 207 à 209, 211, 213, 215 à 222, 226, 227, 321, 340, 351, 366, 378, 388 et 399 du cadastre officiel de la Paroisse de Varenes deviennent échus au 31 octobre 2014;

Considérant que le Conseil opte pour la reconduction desdits baux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le bail pour la location des terres agricoles entre la Ville de Varenes et les locataires ci-après, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, aux mêmes conditions que celles prévues au bail du 5 décembre 2002, à l'exception du terme, du prix qui sera de 110 \$ l'arpent, de la clause de résiliation ainsi que des dates de paiement qui seront, pour le premier versement de 50 % le 1^{er} décembre 2014 et le deuxième versement le 1^{er} juin 2015, pour le solde.

NOM	LOTS	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
Les Entreprises agricoles de Varenes inc.	167, 168, 221, 222 et 340 (212,95 arpents)	23 424,50 \$
M. Roland Beauchamp	208 (51,28 arpents)	5 640,80 \$
M ^{me} Cécile Beauchemin	209 (2), 227 (152,83 arpents)	16 811,30 \$
Ferme Normand Jodoin inc.	211, 366 (105,77 arpents)	11 634,70 \$
Ferme Promarc inc.	213 (60 arpents)	6 600,00 \$
M. Denis Bréard	226 (50,02 arpents)	5 502,20 \$
Les Fermes Wilfrid Larose inc.	207, 209 (1), 215, 216, 217, 218, 219, 220, 351, 378, 388 et 399 (612,71 arpents)	67 398,10 \$
M. Alain Hébert	321 (12,60 arpents)	1 386,00 \$

Adoptée.

2014-428 Rémunération des élus - modification de modalités de paiement pour 2015

Considérant l'acceptation des Cols blancs et des Cols bleus pour décaler d'une semaine le paiement de leur rémunération suite à la signature des conventions collectives;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 1^{er} octobre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la modification de modalités de versement de leur paie tel que présenté au tableau joint en annexe.

Adoptée.

2014-429 Demande de transferts budgétaires 2014

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 144 568 \$ pour 2014, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 29 octobre 2014 et joints en annexe des présentes comme si au long récépissé.

Adoptée.

**2014-430 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2014-11 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 29 octobre 2014.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Terrain visé par l'éventuelle transaction avec Éthanol Greenfield
- Sécurité des piétons et cyclistes près de l'intersection Jules-Phaneuf et Petit-Bois
- Suggestion d'installation d'un stationnement incitatif à l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et de la Marine

- Avenir de l'aréna Louis-Philippe Dalpé
- Motif des travaux majeurs à l'arrière de l'usine de filtration
- Article du journal La Presse du 22 octobre 2014 concernant l'augmentation des dépenses dans les municipalités
- Qualité des sols sur les terrains de Pétromont
- Ancien zonage à l'emplacement actuel de la rue de la Petite-Prairie
- Détournement du transport lourd
- Tracé de la future bretelle à l'intersection de l'autoroute 30 et du boulevard Lionel-Boulet
- Demande de diffusion des séances du conseil sur Internet
- Demande d'investissement dans le parc école Labarre
- Rôle de la commission scolaire dans l'aménagement des parcs écoles
- Article du maire dans le journal concernant les élections scolaires
- Demande d'aménagement de bretelle supplémentaire sur l'autoroute 30 à la hauteur du boulevard Lionel-Boulet
- Réponse du ministère des Transports à la demande du conseil municipal d'interdire le transport lourd sur une portion de la route 132 et sur la montée de Picardie
- Demande d'ajout d'entrave, de surveillance et de baisse de limite de vitesse sur le chemin de la Rivière-aux-Pins
- Date d'ouverture de la nouvelle bibliothèque
- Importance du développement durable dans les décisions du conseil

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 50.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA